



Compte Rendu du CSE du 7.12.2021

Mise en place du CSE suite aux élections professionnelles du 30.11 au 02.12.2021:

La CGT a rappelé à la direction l'erreur qui a été faite par leur prestataire sur le calcul de la représentativité. Contrairement à ce qui a été annoncé, la CGT est à 26.03%, FO 18.18% et la CFTC 55.79%.

La CGT demande à la direction un erratum sur ce sujet car un syndicat a déjà annoncé en ensemble caisse un chiffre de représentativité malheureusement erroné.

Les votes pour élire les postes à responsabilité (secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint) sont sans surprise. La CFTC et FO ont voté pour les candidats CFTC. La CGT pour sa part n'a pas présenté de candidats.

La représentativité de la CGT engendrée par le vote des salariés, n'a pas été respectée dans le choix des membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dont le rôle se rapproche de l'ancien CHSCT.

En effet, alors que la CGT avait présenté 2 membres sur 6 potentiels, 1 seul a été retenu alors que 3 ont été élus pour la CFTC et 2 l'ont été pour FO.

Pour les autres commissions obligatoires (Economique, Formation professionnelle, Egalité Professionnelle), alors que la CGT a présenté un responsable pour chaque commission, le choix retenu a toujours été celui du candidat CFTC.

Là encore, les élus dans leur ensemble ont fait fi du suffrage du personnel.

Dans cette instance, les organisations syndicales devaient aussi désigner leurs représentants de proximité. La CGT a fait valoir des candidats pour les sites d'Aubigny, de Villefranche sur Saône, Oullins et Meyzieu.

Sur le site de Villefranche, la CFTC a présenté aussi un candidat qui a logiquement été élu. Par contre pour les 3 autres agences citées ci-dessus, la CFTC et FO n'ont présenté aucun candidat. Alors que pour le site d'Aubigny et Oullins l'ensemble des élus ont voté pour le candidat CGT, pour le site de Meyzieu, la CFTC a voté contre. La CGT ne comprend pas cette décision qui, au final, prive le personnel de Meyzieu d'un représentant de proximité.

• Remerciements:

La CGT souhaite avant tout remercier tous les agents qui lui ont témoigné leur confiance en votant pour elle. La CGT tiendra ses engagements et continuera à défendre les droits collectifs des salarié-e-s, leurs conditions de travail, leur évolution de carrière et leur rémunération. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs semaines, la CGT mène campagne pour l'augmentation de la valeur du point à 10€, dont un des temps fort a été l'appel aux salariés d'observer la journée de grève le 13 décembre largement suivie par les salarié-e-s, jour de la négociation nationale sur les salaires. Défendre les salaires, c'est aussi défendre le budget du CSE. Il ne cesse de diminuer en même temps que la réduction régulière de la masse salariale (2,5% de celle-ci quel que soit le syndicat pour lequel vous votez).

• **Nous vous rappelons les dates de nos permanences syndicales:**

Lundi 20 décembre

Mardi 28 décembre

Vendredi 7 janvier

Jeudi 13 janvier

Lundi 24 janvier

Syndicat CGT de la CPAM du Rhône Porte C014 - Immeuble Zola Tél : 04.26.10.71.11